



## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 janvier 2025

AFFICHÉ LE  
03/02/2025

### LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 19
- ✓ Présents : 17

Convocation du 24/01/2025  
Affichée le 24/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le trente janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUIT.

#### PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – CAUSSADE Corinne – LABARTHE Jean-Marc – ELGOYEN-HARITCHET Valérie – LESCARRET Didier – BELAIR Nadia – ESQUERMENDY Mikel – LEMBURE Elodie – SORHOUE Frédéric – VIAU Cyril – MAISONNAVE Pierre – SAPPARRART Philippe – TOURON Françoise – YANCI Laurent.

#### PROCURATIONS :

Mme HAROSTEGUY Laure à Mme BELAIR Nadia.  
Mme AINCIART Cécile à Mme ELGOYEN-HARITCHET Valérie.  
M. BIDEGARAY Barthélémy à Mme CAUSSADE Corinne

#### EXCUSÉES :

Mme GOURGUES Karine.  
Mme HARISMENDY Josiane.

\*\*\*\*\*

N°	OBJET	VOTE
01	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses avant le vote du BP 2025.	UNANIMITE
02	Subvention pour l'organisation d'un séjour de classes élémentaires bilingues.	UNANIMITE
03	Régularisation par acte administratif de l'acquisition d'une portion de la parcelle AL56	UNANIMITE
04	TE 64 – Entretien Eclairage public – Gros entretien - Programme « Sans subvention 2024 » – Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 24GEEP300.	UNANIMITE
05	ENEDIS – Convention de servitudes de passage de réseaux – Parcelle AE147	MAJORITE
06	Création d'un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à temps complet.	UNANIMITE
07	Création d'emplois non permanents d'animateur en CEE – Vacances d'hiver 2025	UNANIMITÉ
08	Calendrier d'ouverture de l'ALSH – Saison estivale 2025.	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.*

*Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.*

*Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le 02/07/2024*

URCUIT, le 03/02/2025

Le Maire,  
Raymond DARRICARRÈRE